

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

L'Université de Montréal

ET

Le Syndicat des employés de la recherche de l'Université de Montréal
Unité des professionnels (PRO)

Objet : Modifications de certaines dispositions de la convention collective

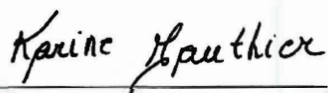
Comme suite aux échanges intervenus, les parties conviennent de ce qui suit :

1. La clause 28.01 de la convention collective est modifiée comme suit :
 - La date du jour férié pour la Journée nationale des patriotes est **lundi le 23 mai pour l'année 2022 et lundi 22 mai pour l'année 2023.**
2. La présente entente est conclue sans admission et sans valeur de précédent.

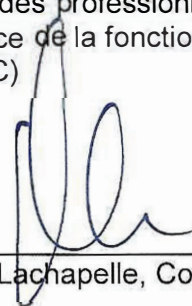
EN FOI DE QUOI les parties ont signé à Montréal ce 12^e jour du mois d'avril 2022.

Université de Montréal





Syndicat des employés de la recherche de
l'Université de Montréal (SERUM) –
Unité des professionnels /
Alliance de la fonction publique du Canada
(AFPC)



Alain Lachapelle, Conseiller syndical AFPC



France Filion, Présidente SERUM